

35

Commission permanente
Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : Mme ROUSSET

48259

15 - Innovation, attractivité, Europe

Partenariat avec Sciences Po Rennes dans le cadre de la chaire territoires et mutations de l'action publique

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 18 octobre 2021 relative au partenariat avec Sciences Po Rennes au titre de la chaire territoires et mutations de l'action publique ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative au vote du budget primitif ;

Exposé :

L'Institut d'études politiques de Rennes a décidé de créer en 2015, une chaire intitulée territoires et mutations de l'action publique réunissant, notamment, le monde de la recherche et les collectivités. Les travaux s'articulent autour de l'analyse des relations entre territoires et action publique.

La chaire permet de rendre davantage accessibles les travaux de recherche menés sur ces sujets et d'analyser les expérimentations qui, en Bretagne et dans l'Ouest, se mettent en place progressivement. Cette chaire s'appuie sur ce qui fait la richesse du label Sciences Po en termes d'apports pluridisciplinaires (sciences politiques, économie, droit, histoire, sciences de gestion) pour enrichir les débats, croiser les regards, donner du sens à un monde territorial qui bouge.

La création de la chaire territoires et mutations de l'action publique s'inscrit dans le contexte de la réforme territoriale de 2015 et des débats qu'elle a suscités autour du processus de décentralisation et du défi de la modernisation de l'action publique. Les travaux se sont progressivement élargis à travers une variété de productions (travaux de recherche, journée d'études, conférences et événements, etc.) et sont maintenant organisés autour de 3 axes :

- Différenciation et gouvernances territoriales ;
- Transitions et résilience territoriale ;
- Gouvernance et solidarités humaines et territoriales.

Le Département est particulièrement sensible à l'approche développée par Sciences Po Rennes, notamment dans son action d'appui à la réflexion sur les enjeux de la gouvernance territoriale. Il partage les problématiques identifiées et est convaincu de l'importance des éclairages et contributions du monde universitaire à ces sujets. La collectivité est partie prenante de la chaire depuis sa création et souhaite lui renouveler son soutien en tant que partenaire, à travers une participation financière de 7 500 € par an, mais également une implication dans ses instances de gouvernance, événements et travaux.

La convention jointe en annexe a pour objet de définir les conditions techniques et financières du partenariat pour les trois années à venir.

Décide :

- d'attribuer une subvention de 7 500 € détaillée dans l'annexe jointe ;
- d'approuver les termes de la convention 2023-2025 à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Sciences Po Rennes, relative à la chaire territoires et mutations de l'action publique, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 19

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231503

Pour extrait conforme